



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Difficultés d'accès aux CMPE

Question écrite n° 44421

#### Texte de la question

Mme Marie-Noëlle Battistel appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés d'accès aux centres médico-psychologiques pour enfants (CMPE). En effet, depuis plusieurs années a été constatée une augmentation du nombre d'enfants présentant les symptômes touchant plusieurs aspects du développement (les compétences cognitives, le développement psycho-moteur, le comportement et la santé psychique), s'accompagnant d'une croissance du délai d'accueil au sein des CMPE. De nombreux enfants sont alors accueillis au sein des établissements scolaires, sans qu'aucune prise en charge ne puisse leur être proposée dans des délais raisonnables. Cette attente risquant d'affecter la scolarité de l'enfant et surtout, son développement sur le long terme. Ces délais poussent alors certaines familles à s'orienter vers les professionnels du soin en exercice libéral dont les honoraires sont prohibitifs pour certains d'entre eux. Par ailleurs, les praticiens en exercice libéral peinent à absorber les demandes complexes, nécessitant un travail d'équipe plus important. Cette prise en charge est primordiale en ce qu'il a été constaté que les enfants souffrant de pathologies complexes ayant pu obtenir une prise en charge globale de la part des CMPE ont une bien meilleure évolution, en comparaison des enfants n'ayant pas pu en profiter. Elle lui demande donc d'indiquer les mesures que le Gouvernement entend adopter afin d'améliorer la prise en charge des enfants au sein des CMPE.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Noëlle Battistel](#)

**Circonscription :** Isère (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44421

**Rubrique :** Personnes handicapées

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 février 2022](#), page 1132

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)